

2007-4515
12-MAR-2009

2010-1354 03-MAY-2010 Avis de modification : changement d'adresse

06-AUG-2009 2009-2378 Avis de modification : changement de titulaire

Herbicide Payload™

HERBICIDE
Granules dispersables dans l'eau
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés.

GARANTIE :

Flumioxazine..... 51,1 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Avertissement : Ce produit contient un sulfite allergène.

GROUPE

14

HERBICIDE

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29232
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION - POISON

Contenu net : 2,27 kg

Avis de modification

~~Valent U.S.A. Corporation
1600 Riviera Avenue, Suite 200
P.O. Box 8025
Walnut Creek, California, U.S.A.
94596-8025
1-800-682-5368~~

Valent Canada Inc.
Suite 502-B
407 Woodlawn Road West
Guelph, ON N1H 1B4

Distribué par :
Valent Canada, Inc.
~~107 Woodlawn Road West, Suite 502-B
Guelph, Ontario, Canada
N1H 1B4~~
www.valent.ca

6-130 Research Lane
Guelph, Ontario
N1G 5G3

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente..

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE,
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif en cas d'inhalation.

Les applicateurs et les autres personnes qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues et une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable à l'eau tel que le polyéthylène ou le polychlorure de vinyle, des chaussures et des chaussettes. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour manipuler le produit concentré. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée avant de les remettre.

Utiliser le scénario de mélange, de chargement et d'application approprié, conformément au tableau ci-dessous. Porter aussi une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, ainsi que des lunettes de protection étanches ou un écran facial pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement.

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour (kg)
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
Rampe de pulvérisation à la base des arbres	Combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes, ainsi que lunettes de protection étanches ou écran facial	Cabine ouverte, combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, chaussures, chaussettes, gants résistant aux produits chimiques, et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/MSHA/BHSE	44 kg
		Cabine fermée, chemise à manches longues, pantalon long, chaussures, chaussettes. (Pas de gants requis,	

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulée par jour (kg)
	Mélangeur/chargeur	Applicateur	
		mais on doit les avoir dans la cabine pour les activités d'entretien)	
Pulvérisateur d'emprise	Combinaison résistant aux produits chimiques, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		7,0 kg
Pulvérisateur à dos ou pulvérisateur manuel à haute pression	Combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussures, chaussettes et respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/MSHA/BHSE. Les préposés au mélange et au chargement doivent aussi porter des lunettes de protection étanches ou un écran facial.		1,2 kg
Pulvérisateur manuel à basse pression			0,315 kg

Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des endroits traités. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui permet le contact avec les travailleurs ou avec d'autres personnes, ni directement, ni par la dérive du brouillard de pulvérisation. Empêcher toute personne non protégée d'accéder aux endroits traités ou aux environs qui pourraient être atteints par la dérive. Seuls les applicateurs dûment protégés devraient avoir accès aux endroits traités pendant l'application.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Pour tous les usages agricoles, ne pas retourner ni permettre aux travailleurs de retourner sur les lieux traités à l'intérieur d'un délai de sécurité de 12 heures après le traitement.

Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.

Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visiter le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences qui suivent.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats se situent à proximité des zones d'épandage, comme les haies et les boisés.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver dans le contenant d'origine, au frais et au sec, dans un endroit

sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas entreposer ni transporter près des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, herbicide **Payload**, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **Payload** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **Payload** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **Payload**, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, permet la suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans le sol dénudé sur des espaces non cultivés. L'herbicide **Payload** est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et dicotylédones. L'herbicide **Payload** supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la

chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées avant la levée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide **Payload** produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide **Payload** procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide **Payload**, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et vérifiées fréquemment pour s'assurer d'un épandage précis. Pour les traitements généralisés, utiliser un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide **Payload** à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide **Payload** laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide **Payload** ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide **Payload**. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application d'herbicide **Payload** :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
 2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide **Payload** dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
 3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide **Payload** avec d'autres herbicides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions. Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
 4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
 5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
 6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide **Payload** devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.
- Comme pour tout produit antiparasitaire qui n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** utiliser pour la suppression des plantes aquatiques.
 - **NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou avec des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées directement dans le courant.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées. Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

ZONES TAMPONS:

Aucune zone tampon n'est requise si on utilise les méthodes de pulvérisation ou l'équipement suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos ou traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises (tel que le sol dénudé de chemin de fer, sous les glissières de sécurité, sous les pipelines hors sol, les routes et les accotements de gravier) les zones tampons pour la protection des habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Cependant, les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, basse vitesse du vent) et l'équipement de pulvérisation (par ex. gouttelettes de taille grossières, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert), devraient être utilisées. Les applicateurs doivent toutefois respecter les zones spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, terres humides et habitats estuariens ou marins).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures*	Arbres d'ornement cultivés en plein champ, sols nus, espaces non cultivés	5	3	25

*Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites par l'utilisation d'écrans anti-dérive. Si on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran complet (jupe, rideau) qui va jusqu'au couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 70 %. Si on utilise une rampe de pulvérisation dont les buses sont munies d'écrans coniques individuels dont l'extrémité ne se situe pas à plus de 30 cm au-dessus du couvert de la culture, la zone tampon précisée ci-dessus peut être réduite de 30 %.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange; utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide **Payload**, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide **Payload** :

- pour dénuder le sol des emprises de chemin de fer, sous les glissières de sécurité et sous les pipelines hors sol;
- pour dénuder le sol des terrains de stationnement, des aires d'entreposage, des sites d'usines, des sous-stations, des postes de pompage, des sous-stations pétrolières et des parcs à réservoirs;
- pour dénuder le sol des aéroports, des briqueteries, des parcs industriels, des cours à bois et des aires d'entreposage;
- pour dénuder le sol autour des bâtiments agricoles et le long des clôtures;
- sur les routes et les accotements de gravier.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide **Payload** dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide **Payload**, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide **Payload** supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide **Payload** pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide **Payload**, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

L'herbicide **Payload** procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et dicotylédones sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

- Ne pas appliquer par voie aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les sols de texture fine.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.

SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS - Doses d'emploi et mauvaises herbes			
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	Type de sol¹	DOSE (g/ha)	REMARQUES

Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>) Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>) Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>) Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>) Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>) Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>) Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)	Texture grossière, <5 % de matière organique	280	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme. Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Payload mélange en cuve ² avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg m.a./ha.
	Texture moyenne, <5 % de matière organique	420	

¹: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

²: Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Payload est une marque de Valent U.S.A. Corporation.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))